



ÉCOLE SAINT-JOSEPH

ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2025-2026

- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1);
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement d'enseignement et au protecteur régional de l'élève (LIP, art. 83.1).

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation Voir guide page 13	Priorité 1 : D'ici juin 2026, 85% de nos élèves seront en mesure d'utiliser la plupart des moyens et stratégies enseignées pour régler leurs conflits. Priorité 2 : D'ici juin 2026, 85% de nos élèves se sentiront en sécurité lors des moments moins supervisés (déplacements, cour d'école, rangs, cafétéria, salles de bain, vestiaires ...)	Évaluation : Priorité 1 ☐Atteint ☒À poursuivre ☐À modifier Commentaires : • 85 % des élèves disent que les règles sont claires concernant la violence à l'école. • 82 % des élèves pensent que le personnel applique les conséquences prévues. • 100 % des classes du primaire ont fait tous les ateliers Hors-Piste et 100 % des classes du préscolaire ont réalisées les ateliers de Ribambelle. Priorité 2 ☐Atteint ☒À poursuivre ☐À modifier Commentaires : • 81 % des élèves disent se sentir bien à l'école. Les endroits les plus vulnérables sont : service de garde, dans le transport scolaire et transport actif.
--	--	---

Violence à caractère sexuel

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel, s'il y a lieu Voir guide page 14	Priorité 1 : • Sensibiliser l'ensemble des élèves et le personnel au concept de violence à caractère sexuel Priorité 2 : • Diminuer l'utilisation d'un langage irrespectueux relié à la discrimination basée sur le sexe, le genre et l'orientation sexuelle Priorité 3 : • S'assurer que les contenus en éducation à la sexualité prescrits en CCQ sont enseignés	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Priorité 2 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : • Nous travaillons généralement auprès des élèves afin de les conscientiser sur le langage irrespectueux. Nous n'avons malheureusement pas de données précises qui concernent le travail fait en lien avec la discrimination basée sur le sexe, le genre et l'orientation sexuelle. C'est un point à améliorer, car les 8% des élèves disent avoir subi très souvent des propos non désirés à caractère sexuel. • 31 % des élèves disent vivre des insultes (sans lien avec la violence à caractère sexuel) Priorité 3 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : • La planification annuelle permet de savoir quels sont les contenus enseignés.
---	--	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu Voir guide page 14	• Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. D'ici juin 2026, le personnel scolaire sera rencontré afin de les outiller avec les enjeux au regard de l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et l'origine ethnique ou nationale.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : • La situation actuelle de l'école ne permet pas d'établir des constats en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale. Les motifs d'intimidation liés à la couleur de la peau ou la langue maternelle sont très peu présents.
--	---	---

2. MESURES DE PRÉVENTION

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures de prévention visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école Voir guide page 15	Auprès des adultes : • Auprès des adultes : ○ Formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel ○ Rencontres de concertation du personnel pour la mise en place de règles claires, communes afin de favoriser une cohérence dans les interventions ainsi que pour l'application des moyens de prévention ; ○ Enseignement explicite des comportements attendus et ateliers d'habiletés sociales;	Appréciation : • Formation suivie par le personnel enseignant, contenu pertinent qui permet de bien comprendre. • Les rencontres de concertations ont été, et elles demeurent essentielles pour une bonne compréhension et le développement de la cohérence. À poursuivre. • L'enseignement explicite fait partie du mode de fonctionnement à l'école Saint-Joseph. Mensuellement, les thèmes sont abordés et des vidéos sur les comportements attendus sont visionnés. À poursuivre. • À prévoir : activité civilité : L'an prochain, une activité précise abordant la civilité sera présentée à l'ensemble de l'école. Nous travaillerons cet élément également à travers l'apprentissage en profondeur, l'élément de : citoyenneté.
--	--	--

- **Auprès des élèves :**

- Activité annuelle obligatoire sur le civisme;
- Signature d'engagement des élèves et de leurs parents au code de vie de l'école;
- Remise de certificats mensuels selon certaines thématiques;
- Selon les besoins des élèves, un accueil personnalisé est organisé, le matin, le midi, par les intervenants;
- Assurer une surveillance active et port de dossard ou bretelles réfléchissantes afin d'assurer une visibilité auprès des élèves;
- Organisation d'activités sportives durant l'heure du midi;
- Utilisation du programme Hors-Piste soutenant les apprentissages socio-émotionnels.
- Réalisation d'activités de sensibilisation avec les intervenants externes (ex : policier sociocommunautaire);
- Présence d'une TES lors des récréations et durant le diner;
- Participation aux activités récompenses pour souligner les bons coups et les efforts.

Appréciation :

- **À prévoir :** activité civilité : L'an prochain, une activité précise abordant la civilité sera présentée à l'ensemble de l'école. Nous travaillerons cet élément également à travers l'apprentissage en profondeur, l'élément de : citoyenneté.
- La poursuite des activités mensuelles en lien avec les comportements attendus se poursuivra. Quelques modifications seront effectuées.
- Plusieurs élèves ont bénéficié d'un accueil personnalisé. Cette façon de faire permet de mieux répondre aux besoins de certains élèves et permet de réduire le risque de certains gestes de violence. Nous constatons, par contre, que parfois, la collaboration des élèves n'est pas facile : refus de faire l'accueil personnalisé. Cette situation peut causer des conséquences : gestes de violence, insulte, désorganisation, etc.
- L'ensemble des postes de surveillance a été revu et rendu explicite. Nous constatons que le port de bretelles n'est pas à 100% tant chez les éducatrices et intervenantes que chez les enseignantes. Point à améliorer.
- Les activités du midi ont été faites, elles sont très populaires auprès des élèves. Elles sont à poursuivre. Il est parfois difficile de les maintenir dans le temps de façon régulière, par manque de ressources humaines.
- 100 % des classes ont fait les ateliers Hors-Pistes. Les éducatrices ont également eu un atelier concernant ce programme. Peu d'activités Hors-Pistes ont été réalisées au SÉDG. Par contre, l'ensemble des affiches ont été utilisées, il y a donc eu une cohérence dans les interventions.
- Les élèves du 3^e cycle ont eu des ateliers par Justice Alternative ainsi que par l'agent sociocommunautaire.
- À partir du mois de mars, il y a eu une présence accrue des TES lors des récréations et des diners. Elles ont pu soutenir les élèves ainsi que d'aider les éducatrices du SÉDG et les surveillantes de diner dans leurs interventions. Un grand travail d'accompagnement a été fait par l'équipe.
- La majorité des élèves ont participé aux activités

		mensuelles. Dans certains cas, nous avons dû, par contre, restreindre la participation étant donné que certains élèves ont eu beaucoup de difficulté à respecter les règles.
--	--	--

Violence à caractère sexuel

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel Voir guide page 16	• Enseignement des contenus d'éducation à la sexualité (CCQ) • S'assurer de l'enseignement de certains contenus en éducation à la sexualité directement liés à la prévention des VACS et diffuser sur le site internet les fiches par niveau des contenus enseignés. ○ Contenus « Prévention des agressions sexuelles au primaire » (1re, 3e et 5e année) ○ Contenus « Droits et Libertés - Droits et discriminations liés au sexe et au genre » (6e année); • Diffuser les ressources disponibles en éducation à la sexualité ou de soutien dans l'agenda et sur le site internet de l'école. • Sensibiliser les élèves au partage d'images intimes avec l'aide d'un organisme spécialisé; ·	Appréciation : • L'enseignement des contenus à la sexualité est réalisé par l'ensemble des classes. La planification annuelle est présentée. • À améliorer : diffusion des contenus à rendre plus explicites. • Ressources présentes dans l'agenda • Sensibilisation faite principalement auprès des élèves de 3^e cycle ou du cas par cas.
---	--	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale Voir guide page 17	• Discussions avec les élèves sur l'affirmation positive de soi et les réactions appropriées devant des propos ou des comportements discriminatoires. • Discussions avec les élèves sur la diversité culturelle et la prévention de l'intimidation ou de la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.	Appréciation : • Éléments abordés selon certaines problématiques particulières. À poursuivre.
Autre information concernant les mesures de promotion et de prévention actualisées visant à prévenir la violence et l'intimidation dans l'établissement d'enseignement Voir guide page 17		Appréciation :

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration (de manière générale) Voir guide page 18	○ Prévoir des communications aux parents lors d'activités éducatives et préventives vécues en classe (intention : informer et réinvestir les contenus à la maison). ○ L'information est disponible aux parents : site web, Padlet école.	Appréciation : • Des communications sont envoyées en lien avec les thèmes mensuels et les ateliers Hors-Piste. À améliorer : diffusion plus claire du plan de lutte et rendre explicite la démarche d'accompagnement, de suivi et soutien.
---	--	---

Violence à caractère sexuel

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 19	Lorsqu'il y a motif à un signalement à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il est important de collaborer avec leurs intervenants pour convenir des modalités pour aviser les parents (qui, quand, comment). • La direction est responsable de remettre les feuillets d'information aux parents (MEQ) en CCQ ou en éducation à la sexualité pour chaque niveau d'enseignement en début d'année. Les feuillets seront disponibles sur le site internet de l'école.	Appréciation : • À améliorer : s'assurer que les contenus se trouvent sur le site internet de l'école.
---	--	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 20	Assurer des communications bidirectionnelles avec les familles allophones au besoin	Appréciation : • Poursuite d'une communication auprès de nos familles allophones.
---	--	--

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ

Appréciation et commentaires :

Nous souhaitons rendre plus explicite le mode de signalement et nous souhaitons mettre en place un outil commun pour l'étape de l'enquête afin d'assurer un meilleur suivi et établir une collaboration et une implication plus grande des élèves et leurs parents dans la recherche de solutions.

Avant toute chose, nous constatons qu'il est essentiel de mentionner aux parents si le signalement est fondé ou non afin d'éviter toute ambiguïté.

5. CONFIDENTIALITÉ

Appréciation et commentaires :

L'importance de la confidentialité doit être rappelée régulièrement afin de ne pas causer préjudice à un élève ou une famille.

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Appréciation et commentaires :

Le plan d'action en lien avec un acte d'intimidation doit être rendu plus explicite afin de nous assurer d'avoir une démarche complète et soutenante. Nous souhaitons également travailler sur l'approche de recherche de solution en impliquant tous les acteurs (élèves et parents). Une personnalisation des actions est également importante selon les besoins des élèves.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Appréciation et commentaires :

La collaboration entre les intervenants de l'école ainsi que les parents est essentielle afin de soutenir les élèves et offrir un encadrement qui permettra un changement positif. L'implication des parents est un facteur positif et à poursuivre. Établir un calendrier de rencontres de suivi est également une pratique gagnante pour se réajuster en cas de besoin. Elles sont rassurantes pour les parents.

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Appréciation et commentaires :

Tout au long de l'année, selon les situations, différentes sanctions ont été utilisées : retrait de privilèges, horaire adapté, suspension interne et externe. La collaboration des parents est essentielle à cette étape et nous devons nous assurer que l'élève comprenne bien le pourquoi de la sanction.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Appréciation et commentaires :

Établir un calendrier de rencontres de suivi est une pratique gagnante pour se réajuster en cas de besoin. Elles sont également rassurantes pour les parents. Une consignation doit également être bien établie afin de nous assurer d'avoir des données précises des situations.

10. AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Appréciation et commentaires :

Date de réalisation de l'évaluation : Lundi 22 juin 2026